

N°URB/2022/95**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2022	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 47

Séance du 8 décembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Richard ZEIGER
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Nicolas DEILLER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Renouvellement de la commission locale du site patrimonial remarquable de Joigny.**

URB/2022/95

Conseil communautaire du
8 décembre 2022

Objet : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE JOIGNY.

La commission locale du site patrimonial remarquable est l'instance privilégiée pour débattre des projets pouvant impacter le patrimoine.

Vu la nécessité de renouveler la commission locale du secteur sauvegardé de Joigny, habilitée à se prononcer sur :

- La mise en place d'un règlement qui fixe les conditions de son fonctionnement,
- Tout projet d'aménagement ou de construction nécessitant une adaptation mineure du PSMV,
- Tout projet de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (SPR)

Vu le renouvellement du conseil communautaire en date du 15 juillet 2020, suite aux élections municipales,

Vu l'arrêté du 10 mars 1995 portant création du secteur sauvegardé Joigny (devenu SPR en 2016),

Vu les statuts de la communauté de communes du jovinien et le transfert de la compétence urbanisme à la CCJ,

Vu l'article L 631-3 du code du Patrimoine, et afin de se conformer à la nouvelle procédure applicable aux SPR, la Communauté de communes du jovinien, devenue compétente en matière de document d'urbanisme, est aujourd'hui tenue d'instituer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR). Cette commission est présidée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme,

Vu l'article D 631-5 du code du patrimoine, cette présidence peut être déléguée au maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente,

Considérant que, seule la commune de Joigny est concernée par un site patrimonial remarquable, la présidence de la CLSPR peut être déléguée de manière permanente au maire de Joigny,

Considérant que la CLSPR est composée de quatre membres de droit minimum, et de membres nommés, tels que décrit ci-dessous :

MEMBRES DE DROIT

- Le président de la commission : Président de l'EPCI compétente,
- Le préfet du département de l'Yonne qui peut être représenté par le sous-préfet de ou le directeur de la DDT,
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- L'architecte des bâtiments de France ou son représentant.

MEMBRES NOMMÉS

- Un tiers d'élus,

Les élus sont désignés au sein d'une délibération prise par le conseil communautaire, compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les élus titulaires et suppléants suivants, pour siéger à la commission locale du secteur sauvegardé de Joigny :

COLLÈGE DES ELUS

M. Gilles-Maxime POIBLANC, membre titulaire et M. Didier MIGNON, suppléant.

M. Richard ZEIGER, membre titulaire et Mme Elisabeth LEFEVRE, suppléant.

Mme Anne MEDDAH, membre titulaire et M. Nicolas DEILLER, suppléant.

- Un tiers de représentants d'associations patrimoniales.

- Un tiers de personnalités qualifiées.

Les représentants d'associations et les personnalités qualifiées seront nommés par l'autorité compétente après approbation par le préfet de département.

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS PATRIMONIALES

3 titulaires et 3 suppléants

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

3 titulaires et 3 suppléants

Vu la Conférence des Maires du mercredi 30 novembre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

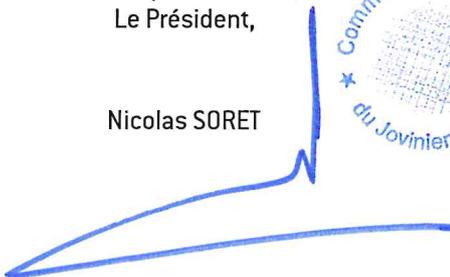
DÉLÈGUE de manière pérenne la présidence de la Commission Locale du secteur sauvegardé de Joigny au maire de Joigny.

AUTORISE le Président de la Commission à solliciter les représentants des collèges des associations patrimoniales et des personnalités qualifiées et de soumettre ses propositions au préfet pour validation.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



A large, stylized blue ink signature of Nicolas Soret, consisting of a long horizontal stroke and a vertical stroke that loops back to the horizontal one.



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND



A black ink signature of Laurence Marchand, featuring a large, circular loop at the top and several smaller loops below.